

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

CANTON DE RIOZ

**COMMUNE DE BUSSIÈRES
CONVOCATION**

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

REUNION DU 13 novembre 2014

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du PV du 02/10/2014**
- 2) **Décisions modificatives du Budget Assainissement 2014**
- 3) **Décision modificative du Budget Eau 2014**
- 4) **Tarifs Eau et Assainissement 2015**
- 5) **Sécurisation et aménagement arrêt de bus devant la salle pour tous**
- 6) **Indemnité du conseil allouée au trésorier municipal pour l'année 2014**
- 7) **Vente de lot de bois Parcelle n°9**

- 8) **Règlement de l'affouage 2015**

- 9) **Dossier VOGT : enquête publique et décision du coût total de la vente**

- 10) **Projets travaux 2015 tous budgets**

- 11) **Tour de table**

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que la convocation du Conseil a été faite le 07/07/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le treize novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrès s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Anne Lise GATRAT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX ;
MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Fabrice LALLEMAND, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Mario MOREIRA ;

Absent excusé : M Pierrick REGARD (pouvoir donné à M Fabrice LALLEMAND).

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 2/10/2014

Le PV est accepté à l'unanimité

2) Décision modificative du Budget Assainissement 2014

- 1) Le Maire expose les différents travaux survenus lors de fuites intempestives : à savoir : » Champs sans terre » et Champs dit « du Poney ».

Il en ressort des factures d'un montant de 4 500.00 € TTC

Les crédits budgétaires n'étant pas initialement prévus au budget assainissement, il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler ces factures

Augmentation des crédits : 615/11 : 4 500.00 €

- 2) Une étude diagnostique sur les travaux d'assainissement à venir a été demandée à 2 cabinets d'études : Géoprotech et BC2I.

Après étude, il est convenu de retenir la société BC2I.

Montant de l'étude : 4 038.00 € TTC

Les crédits budgétaires prévus en Dépenses d' Investissement à l'article 2315/chapitre 23 sont débités de 4 100.00 € pour créditer la ligne comptable 203/20 pour la même somme.

Il convient de prendre une décision modificative en ce sens.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

3) Décision modificative du Budget Eau 2014

Une étude diagnostique sur le réseau d'eau potable a été également demandée.

Après étude, il est convenu de retenir la société BC2I. Montant de l'étude : 1 680.00€ € TTC

Les crédits budgétaires prévus en Dépenses d' Investissement à l'article 2315/chapitre 23 sont débités de 1 700.00€ pour créditer la ligne comptable 203/20 pour la même somme.

Il convient de prendre une décision modificative en ce sens.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

4) TARIFS Eau et Assainissement 2015

Tarifs EAU

<u>SOUS-TYPE</u>	<u>UNITE</u>	<u>Facturation 2013</u>	<u>Facturation 2014</u>	<u>Facturation 2015</u>
Part fixe	Branchement	30.00 €	30.00 €	35.00 €
Consommation				
De 0 à 300 m3	M3	1.50€.	1.50 €	1.65€
Supérieure à 300 m3	M3	0.95€	0.95	1.05 €
Redevance Pollution domestique	M3	0.28€	0.28	0.29
Compteur : achat + pose	Unité	100.00 €	100.00€	110.00 €

Tarifs ASSAINISSEMENT

<u>SOUS-TYPE</u>	<u>UNITE</u>	<u>Facturation 2013</u>	<u>Facturation 2014</u>	<u>Facturation 2015</u>
Part fixe	Branchement	31.00 €	31.00 €	35.00 €
Redevance	M3	0.75€	1.00€	1.10 €
Modernisation des réseaux	M3	0.15	0.15€	0.155 €

Compte tenu des travaux importants pour les années à venir il est nécessaire de le prévoir.

C'est pourquoi une augmentation de 10.00% a été décidée.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

5) Sécurisation et aménagement arrêt de bus devant la salle pour tous

Après visite des personnes du Conseil Général sur ce projet, un devis a été demandé à la société T1.

Après discussion, il a été décidé de revoir le marquage complet dans la commune et d'apporter quelques modifications au devis en notre possession.

A réception du nouveau devis et afin de permettre la concrétisation de ces travaux rapidement, le Maire propose au Conseil municipal d'allouer un montant de 11 000.00€ à ce projet.
Une demande de subvention est déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1) De valider le montant proposé de 11 000.00€,
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération,
- 3) D'autoriser le Maire à déposer la demande de subvention.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

6) Indemnité du conseil allouée au trésorier municipal

Le Maire présente au Conseil Municipal le décompte de l'indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor, au titre de l'année 2014. Le détail s'établit comme suit :

Indemnité brute : 365.59 €.

Indemnité net : 333.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer cette indemnité de Conseil au titre de l'année 2014.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

7) Vente de lot de bois Parcelle n°9

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la vente de bois du 3 novembre 2014 à la Mairie organisée par la commission bois.

2 offres ont été déposées :

M PATTON Noël : 60.10 €

Mme DEBIEF Françoise: 85.00 €

L'attribution de cette vente, étant au plus offrant, la vente est donc en faveur de Mme Françoise DEBIEF pour la somme de 85.00€.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

8) Règlement de l'affouage 2015

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le « règlement de l'affouage 2014-2015 » proposé par l'agent ONF et soumis à la commission bois.

Il sera remis à chaque affouagiste au moment de la distribution des portions.

Le conseil municipal insiste surtout sur le rappel de la sécurisation et de la responsabilité des affouagistes.

Le contrat de prestation proposé par Olivier TISSERAND pour la coupe des arbres en bord de route départementale est évalué à 2 jours de travail au prix de 55.00€HTde l'heure.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Par ailleurs, il est décidé de conserver les 270 stères de chêne rouges dans la coupe 35 pour l'année prochaine.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

9) Dossier VOGT : enquête publique et décision du coût total de la vente

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé du principe de déclassement de Domaine Public d'une parcelle appartenant à la commune de Bussières conformément au plan et à l'état parcellaire ci-annexé.

Le dossier a été soumis à l'enquête dans la commune de Bussières et affiché du 23/10/2014 au 10/11/2014, elle n'a donné lieu à aucune observation.

Mme le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet.

En conséquence, le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le dossier en question.

Le Conseil municipal,

Vu le dossier d'enquête,

Vu les résultats de l'enquête,

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur,

Décide :

Le déclassement de Domaine Public est adopté, conformément au plan et à l'état parcellaire ci-annexés.

La publicité de cette délibération sera assurée par les soins du Maire dans les formes réglementaires habituelles.

La copie de cette délibération et du plan de déclassement seront transmis au Centre des Impôts Fonciers, conformément aux dispositions du décret du 19 décembre 1994.

Le coût global de cette vente à savoir :

- Montant de la cession par la commune à M et Mme VOGT pour 220.00€
- Frais de bornage établi par M GAUME,
- Honoraires facturés par la commissaire enquêteur pour l'enquête publique (cf. facture annexée de Mme WANTZ)
- Frais de notaire et de publicité foncière

est à la charge de M VOGT et réglé directement aux intéressés concernés comme indiqué dans le courrier du 22/06/2014 (cf. document joint).

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

10) Projets travaux 2015 tous budgets:

Une liste exhaustive a été établie comme outils de travail aux budgets 2015.

Une réflexion plus approfondie avec des priorités sera menée lors du prochain conseil municipal

11) Tour de table :

- **Demande de BUSSIERES ANIMATION de projet de bibliothèque hors les murs.**

Par courrier du 7 novembre 2014, BUSSIERES ANIMATION propose d'ouvrir une bibliothèque à accès libre disposé dans la commune.

Il s'agit de « bibliothèques (quelques étagères) d'accès libre, disposées dans le village. »

Le concept repose sur la plus grande liberté laissée aux lecteurs, sous leur responsabilité, que l'on peut garder ou échanger, feuilleter sur place ou emporter.

Elle permettrait de renforcer entre les liens entre Bussièreois en partageant livres et espaces publics.

Une ou deux personnes sont plus ou moins responsables du suivi.

Un premier local est proposé à savoir : abris bus en bois situé au lotissement des Batailles ; un deuxième local est à rechercher.

Ce projet reste sous l'entière responsabilité de BUSSIERES ANIMATION.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à ce projet culturel.

- Le Maire lit un message de remerciements des Consorts DEBIEF.
- Remboursement d'une facture payée par un élu : facture Top Office du 11/11/2014.